



Le PPI de Charmoy prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion déferlant sur le territoire / ou en partie de la commune environ 17 heures après la rupture.

### **ACTION DU MAIRE**

---

- évacuation de la zone
- déclenchement PCS
- déviations routes – ponts coupés : rue du Pont, rue Paul Bert, D606

### **ALERTE**

---

- message pompiers / préfecture / radio/TV
- véhicule équipé d'un haut-parleur
- envoi d'un mail, sms aux habitants de la zone à risque
- Alerte donné dans le panneau d'affichage électronique

### **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

- Surélever les meubles, amarrer les cuves à carburant (fuel)
  - Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
  - Couper le gaz, l'électricité
  - Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
  - Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
  - Ne pas téléphoner
1. Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

## COMMUNE de CHARMOY

# DICRIM

## RISQUE CANICULE

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

### **ACTION DU MAIRE**

---

#### **Dans tous les cas :**

- *Organiser une permanence à la Mairie*
- *Fichier regroupant les personnes vulnérables*

#### **En cas de canicule :**

- *Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles grâce au fichier mairie*
- *Organisation d'un circuit de visite*
- *Distribution d'eau*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés : Le Foyer située dans l'ancienne Ecole*
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau*

### **ALERTE**

---

<b>Vert</b>	Situation normale, pas de vigilance particulière
<b>Jaune</b>	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
<b>Orange</b>	Situation très préoccupante, être très vigilant
<b>Rouge</b>	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

### **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

- *Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais*
- *Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour*
- *Boire fréquemment et abondamment même sans soif*
- *Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes*
- *Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés*
- *Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)*

## COMMUNE de CHARMOY

# DICRIM

## AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

### ACTION DU MAIRE

#### Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie

#### En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- Surveiller les conditions météorologiques
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger
- Organiser le déblaiement des voies
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés



### ALERTE



- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

## **CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION**

---

### **En cas de fortes précipitations :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

### **En cas d'orages :**

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

### **En cas de vents violents :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

### **En cas de neige ou de verglas :**

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation